Couplage du numéro de dossier de la mère et du nouveau-né dans la BDCP



Qu'est-ce que le numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né (groupe 01, champ 12)?

- Sur les abrégés indiquant qu'une mère a donné naissance à un enfant vivant, le champ Numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né correspond au numéro de dossier attribué à l'enfant né vivant.
- Sur l'abrégé du nouveau-né, ce champ correspond au numéro de dossier de la mère de l'enfant né vivant.

Pourquoi est-ce important de saisir cet élément de données correctement?

- Le numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né est le seul élément de données utilisé pour faire un lien entre les données de la mère et du nouveau-né. Il est donc impératif que cet élément de données soit codifié selon les normes les plus élevées de qualité des données.
- Le couplage des abrégés de la mère et du nouveau-né est essentiel puisqu'il permet de mesurer les résultats pour la santé de la mère et du nouveau-né.
 - Le couplage permet aux utilisateurs de données de déterminer les répercussions des facteurs liés à l'état de santé de la mère (p. ex. affections préexistantes, comme le diabète ou l'hypertension) sur la santé et les résultats pour la santé du nouveau-né (p. ex. nouveau-né petit pour l'âge gestationnel et faible poids à la naissance).
 - Le couplage des abrégés permet également de réaliser des études sur les naissances multiples.



L'abc du codificateur





Le champ Numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né doit rester vide dans les situations suivantes :

- cas d'ante-partum
- mortinaissances
- avortements thérapeutiques
- avortements thérapeutiques ayant entraîné la naissance d'un enfant vivant



Naissances multiples

- Sur l'abrégé de la mère, inscrivez le numéro de dossier du premier enfant né vivant.
- Sur l'abrégé de chacun des nouveau-nés, inscrivez le numéro de dossier de la mère.



Nouveau-nés qui ont vu le jour à l'extérieur de l'établissement déclarant

 La saisie du champ Numéro de dossier de la mère ou du nouveau-né est facultative lorsque le code Z39.0 est inscrit comme diagnostic principal sur l'abrégé de la mère.



Assurez-vous que le même format est utilisé pour la mère et le ou les nouveau-nés :

- Le champ est de type alphanumérique.
- Il doit avoir une longueur maximale de 10 caractères.
- L'utilisation de zéros pour remplir les cases vides et la justification du numéro de dossier devraient être uniformes, autrement le couplage des dossiers aux fins d'analyse pourrait être altéré.



Le plus important

 Avant de soumettre les abrégés à l'ICIS, vérifiez que le bon numéro de dossier du nouveau-né est associé au bon numéro de dossier de la mère et que les naissances multiples ne sont pas liées à plus d'une mère.





N'utilisez pas de caractères secondaires

• Par exemple, des caractères indiquant l'année, des tirets ou des caractères alphabétiques.

Pour des détails complets sur la saisie de l'information, consultez le *Manuel de saisie de l'information de la BDCP*.